



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
11 juillet 2001

Original: français

---

**Deuxième session ordinaire de 2001**

10-14 septembre 2001, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Cadres de coopération de pays et questions connexes**

**Prolongation du premier cadre de coopération  
avec les Comores**

**Note de l'Administrateur**

**Période de prolongation : du 1er janvier au 31 décembre 2002**

1. Le présent cadre de coopération de pays (CCP) 1997-2001 pour les Comores est basé sur les orientations de la Note de stratégie nationale 1996-2000. Il devait initialement arriver à terme au 31 décembre 2001 et le nouveau CCP être soumis pour approbation en septembre 2001.

2. Le CCP 1997-2001 définit les domaines thématiques prioritaires de concentration et les modalités de la coopération entre le Gouvernement des Comores et le PNUD. Quatre domaines thématiques sont retenus de manière à optimiser l'impact de l'assistance du PNUD, dont l'objectif reste la lutte contre la pauvreté, et ce en synergie avec les autres partenaires au développement. Les domaines thématiques retenus sont : a) le renforcement de la gouvernance; b) l'amélioration des services de santé décentralisés en renforçant la participation communautaire; c) le renforcement des capacités productives et le développement de moyens d'existence viables pour les plus défavorisés; et d) la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

3. Dès l'approbation du présent CCP, des bouleversements majeurs se sont produits dans le contexte sociopolitique du pays. Un mouvement séparatiste a pris le pouvoir à l'île d'Anjouan en août 1997, le président élu est décédé en novembre 1998 et le gouvernement intérimaire a été renversé par un coup d'état militaire en avril 1999. En trois ans le pays a connu trois chefs d'état et huit gouvernements. Suite à des longues négociations et des pressions de la communauté internationale, le pays s'est engagé dans un processus de réconciliation nationale. Une nouvelle constitution, donnant une plus grande autonomie de planification et de gestion du développement aux entités insulaires, sera soumise à référendum avant la fin de l'année et suivie par des élections générales.

4. Ces développements ont eu un impact considérable sur la réalisation du CCP, les domaines les plus touchés étant ceux de la gouvernance et de la mobilisation de ressources. Ajouté à cela, l'incertitude institutionnelle et l'absence de lisibilité du futur cadre institutionnel du pays ne permettent pas d'entamer un nouvel exercice de programmation. Malgré ces obstacles, l'intervention du PNUD dans les autres domaines du CCP a abouti à l'obtention des résultats suivants : a) développement d'activités génératrices de revenu à travers la promotion de la petite et micro entreprise, ainsi que l'accès au crédit des groupes cibles; b) amélioration de l'accessibilité des pauvres à des soins de santé de qualité, ayant comme effet une augmentation du taux de fréquentation des districts sanitaires couverts par le projet; c) participation communautaire dans la gestion des districts sanitaires et le recouvrement des coûts; d) implication des communautés dans la protection de la biodiversité et de l'environnement; et e) établissement d'une première aire protégée marine.

5. A l'exception de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), avec son programme biennal, les agences du système des Nations Unies présentes dans le pays (PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme des Nations Unies pour la population) ont harmonisé leur cycle de programmation 1997-2001. Ces agences ont été sensibilisées et se sont convenues sur la nécessité d'étendre leur présent cycle de programmation d'une année, le contexte politique et institutionnel n'étant pas opportun pour entamer un nouvel exercice de programmation. Toutes les agences des Nations Unies opérant aux Comores, y compris celles qui n'ont pas de représentation locale, sont actuellement en cours de finalisation du document du Bilan commun de pays (CCA), en préparation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), qui sera soumis en septembre 2001.

6. L'extension du CCP d'une année permet de consolider les actions menées, ainsi que la nécessité d'élargir certaines activités, notamment à l'île d'Anjouan, où la situation politique et l'embargo décrété par l'Organisation de l'unité africaine n'ont pas permis de mener les activités prévues, comme recommandé par la revue de pays tenue en juillet 2000.

7. L'extension de la période de couverture du CCP permettra également au PNUD d'aider le Gouvernement à adresser les réels problèmes du pays et à élaborer un cadre de référence en adéquation avec le nouveau cadre institutionnel. L'exercice du CCP sera facilité par la disponibilité des documents CCA et UNDAF en cours de préparation et la prise en compte des axes d'intervention dégagés lors de la revue de pays.

8. En dernier lieu, cette extension permettra d'harmoniser le cycle de programmation des agences du Groupe des Nations Unies pour le développement avec celui de l'OMS.

9. Tenant compte des éléments ci-dessus énumérés, l'Administrateur souhaite informer le Conseil d'administration qu'il a approuvé la prolongation du quatrième CCP avec les Comores pour une période d'un an, à partir du 1er janvier 2002.

## Annexe

**Tableau des objectifs de mobilisation des ressources  
pour les Comores (1997-2002)**

<i>Source</i>	<i>Montant (milliers de dollars E.-U.)</i>	<i>Remarques</i>
<b>Ressources ordinaires du PNUD</b>		
Montant estimatif du report	(825)	Report pour les MCARB 1 et 2 ainsi que pour les services d'appui administratif et opérationnels.
MCARB 1.1.1	2 944	Montant alloué immédiatement au pays.
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement de cette fourchette dépendra également de la disponibilité des ressources.
MCARB 1.1.3	63	
AEPP/AST	582	
<b>Total partiel</b>	<b>2 764<sub>a/</sub></b>	
<b>Autres ressources</b>		
Participation aux coûts du Gouvernement	-	
Participation aux coûts de tierces parties	1 721	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds		
Dont		
FEM	2 500	
<b>Total partiel</b>	<b>4 221</b>	
<b>Total général</b>	<b>6 985<sub>a/</sub></b>	

<sub>a/</sub> Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations: MCARB = montants cibles pour l'allocation de ressources de base; AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST= appui aux services techniques; FEM = Fonds pour l'environnement mondial.